

(1)

(N° 46).

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1860-1861.

### Projet de Loi concernant des crédits supplémentaires et extraordinaires aux budgets du Ministère de l'Intérieur, pour les exercices 1860 et 1861.

(Voir les N<sup>os</sup> 134, son annexe et 160 de la Chambre des Représentants.)

### LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Le budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1860, fixé par la loi du 26 février 1860, *Moniteur*, n° 59, est augmenté de la somme de quarante mille cinq cent soixante-cinq francs vingt centimes (fr. 40,565-20), répartie comme suit :

1<sup>o</sup> Matériel de l'administration provinciale de Liège. Sept mille sept cent quarante-deux francs deux centimes, pour payer des dépenses de matériel de l'administration provinciale de Liège . . . . . 7,742 02

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 28 du budget de 1860.

2<sup>o</sup> Récompenses honorifiques et pécuniaires. Trois mille huit cent vingt-six francs cinquante centimes, pour solder des dépenses concernant les récompenses honorifiques et pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité, en 1860. . . . . 3,826 50

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 49 du budget de 1860.

3<sup>o</sup> Monument élevé à la mémoire du peintre Redouté. Mille quatre cent quatre-vingt-seize francs soixante-huit centimes, pour payer le solde des travaux de sculpture exécutés au monument élevé dans la commune de Saint-Hubert à la mémoire du peintre Redouté. . . . . 1,496 68

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 129 du budget de 1860.

4<sup>o</sup> Commission royale des monuments. Six cent soixante-dix francs, pour payer des frais d'écritures restant dus par la Commission royale des monuments . . . . . 670 »

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 131 du budget de 1860.

5° Frais de déplacement des membres de la Commission royale des monuments. Trois mille huit cent trente francs, pour payer des frais de déplacement restant dus pour l'exercice 1860. . . . .	3,850	»
Cette somme doit être ajoutée à l'art. 132 du budget de 1860.		
6° Indemnités pour bestiaux abattus. Vingt-trois mille francs, pour payer des indemnités aux propriétaires de bestiaux abattus en 1860, par suite de maladie contagieuse. . . . .	23,000	»
Cette somme doit être ajoutée à l'art. 52 du budget de 1860.		
Total. . . . .	fr. 40,565	20

## ART. 2.

Le budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1861, fixé par la loi du 28 décembre 1860, *Moniteur*, n° 564, est augmenté de la somme de quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-onze francs cinquante-cinq centimes (fr. 42,991-55), répartie comme suit :

1° Frais de rédaction et d'impression du rapport décennal décrété par un arrêté du 17 avril 1860. Douze mille francs, pour les frais de rédaction et d'impression d'un exposé de la situation du royaume, pendant la période décennale de 1851 à 1860. . . . .	12,000	»
Cette somme doit être ajoutée à l'art. 10 du budget de 1861.		
2° Matériel de l'administration provinciale du Limbourg. Six mille francs, pour compléter l'ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg. . . . .	6,000	»
Cette somme doit être ajoutée à l'art. 31 du budget de 1861.		
3° Matériel de l'administration provinciale de Namur. Quatre mille francs, pour l'appropriation et l'ameublement de l'hôtel provincial de Namur. . . . .	4,000	»
Cette somme doit être ajoutée à l'art. 37 du budget de 1861.		
4° Conservatoire royal de musique de Liège. Sept mille francs, pour l'acquisition d'un orgue pour le Conservatoire royal de musique de Liège. . . . .	7,000	»
Cette somme doit être ajoutée à l'art. 122 du budget de 1861.		
5° Musée royal d'armures et d'antiquités. Deux mille trente-cinq francs, pour l'acquisition d'une ancienne tapisserie de haute lisse de Flandre . . . . .	2,035	»
Cette somme doit être ajoutée à l'art. 126 du budget de 1861.		
6° Archives générales du royaume. Six mille cinq cent cinquante-six francs cinquante-cinq centimes, pour l'acquisition de manuscrits et de mémoires à la vente de la bibliothèque de feu M. De Jonghe . . . . .	6,556	55
Cette somme formera l'art. 140 du budget de 1861.		
7° Commission d'enquête pour le rouissage du lin dans la Lys. Quinze cents francs, pour payer les indemnités dues aux membres de la Commission d'enquête instituée en 1857, ainsi que les frais de route, de séjour et de copie, etc. . . . .	1,500	»
Cette somme formera l'art. 141 du budget de 1861.		

( 3 )

8° Jurys chargés de décerner les prix quinquennaux d'histoire nationale et des sciences morales et politiques. Trois mille neuf cents francs, pour payer les frais d'acquisition des ouvrages publiés en Belgique sur ces matières pendant la période 1856 à 1860, et destinés aux membres desdits jurys. . . . . 3,900 »

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 102 du budget de 1861.

Total. . . . fr. 42,991 55

**ART. 3.**

Les crédits ci-dessus spécifiés aux art. 1 et 2 seront couverts au moyen des ressources ordinaires.

Bruxelles, le 14 mai 1861.

*Le Président de la Chambre des Représentants,*

*(Signé) L. VERVOORT.*

*Les Secrétaires,*

*(Signé) L. DE FLORISONE.*

*Baron CH. SNOY.*